LES RESSOURCES YORBEAU INC. ("Yorbeau" ou la "Société")

Rapport de gestion pour la période terminée le 30 septembre 2014

Le présent rapport de gestion a été préparé en date du 10 novembre 2014 et devrait être lu en parallèle avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités du troisième trimestre de 2014 de la Société et les notes y afférentes, ainsi qu'avec les états financiers annuels audités et les notes y afférentes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et le rapport de gestion annuel connexe. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités du troisième trimestre de 2014 de la Société et les notes y afférentes ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») et la Norme comptable internationale 34, Information financière intermédiaire (l'« IAS 34 »), publiée par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») et selon les méthodes comptables décrites ci-après.

Certains énoncés contenus dans le présent rapport de gestion constituent des énoncés prospectifs. Ces énoncés comportent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus qui peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux qui avaient été envisagés dans les énoncés prospectifs. La Société est d'avis que les prévisions reflétées dans ces énoncés prospectifs sont fondées sur des hypothèses raisonnables mais rien ne garantit que ces prévisions s'avéreront exactes.

Général

Au cours de la période terminée le 30 septembre 2014, la Société a complété les travaux de compilation pour le forage qui avait été effectué avant que Gold Fields Sudbury Exploration Corp. (« Gold Fields ») se retire du projet Rouyn.

La Société a également continué sa revue des données historiques sur le bloc Astoria qui a donné lieu à l'analyse de carottes qui n'ont pas été échantillonnées ainsi que l'analyse additionnelle de forages historiques. Cet exercice a donné lieu à l'identification d'une nouvelle minéralisation et à l'agrandissement des zones historiques connues. Plus particulièrement, un nouvel intervalle important titrant 9,7 g/t Au sur 6,0 mètres a été identifié dans le sondage AS-95-9037 (voir le communiqué de presse daté du 23 juillet 2014). Les résultats de la revue des données historiques et les résultats des récents sondages ont confirmé que le gîte à Astoria s'ouvre à l'est et en profondeur.

En septembre 2014, la Société a commencé un programme de forage de 3,000 mètres sur une partie de sa propriété Rouyn située entre l'extrême est du gîte Astoria et la prolifique faille de Smokey Creek. Un des objectifs de ces programmes est de vérifier l'étendue de la nouvelle zone aurifère découverte en mai 2014 qui a titré 9,1 g/t Au sur 9,0 mètres dans le forage AS-14-645. Le reste du programme servira à étendre vers l'est l'enveloppe aurifère à l'intérieur du Groupe de Piché et particulièrement de comprendre l'interaction entre cette enveloppe et la faille Smokey Creek.

Après la fin de la période, la Société a signé une lettre d'intention avec Ressources Cogitore Inc. (« Cogitore ») visant l'acquisition de la presque totalité des actifs d'exploration de Cogitore en contrepartie de l'émission de 25 millions d'actions. La transaction proposée est assujettie à un certain nombre de conditions, incluant l'approbation des autorités règlementaires, une vérification diligente satisfaisante et l'approbation des actionnaires de Cogitore. Il est prévu que la transaction clôturera le ou vers le 22 décembre 2014.

Suite à une fusion ayant pris effet le 28 mai 2014, Mines Cancor Inc. (« Cancor ») est devenue une filiale en propriété exclusive de Yorbeau. Cancor a quatre propriétés en Algérie (In Ouzzal Nord, Tan Chaffao Ouest, Tirek Nord et Tan Chaffao Est). Les activités d'exploration sur ces propriétés sont suspendues pour des raisons de sécurité en lien avec l'instabilité civile présente au Nord du

Mali (bordant la frontière sud-algérienne). La Société a demandé une prolongation de ses permis pour cause de Force Majeure et est en attente d'une réponse de la part des autorités algériennes.

Cancor a aussi six propriétés au Québec (Gemini, Turgeon, Kistabiche, Bonfortel, Poirier et Allard). Toutes ces propriétés sont en règle.

La Société évalue actuellement ses possibilités concernant ces propriétés.

Résultats des activités

Au cours de la période de trois mois terminée le 30 septembre 2014, la Société a réalisé une perte de 361 672 \$ comparativement à une perte de 269 241 \$ pour la période correspondante de l'année précédente. Ceci représente une perte de 0,01 \$ par action. Les intérêts et autres revenus pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2014 ont totalisé 18 184 \$ comparativement à 39 989 \$ pour la période terminée le 30 septembre 2013. Les charges pour la période se sont élevées à 379 856 \$ comparativement à 309 230 \$ pour la période se terminant le 30 septembre 2013. Les charges administratives pour la période ont augmenté de 129 431 \$ comparativement à la période correspondante de l'année précédente principalement en raison d'une augmentation du coût des relations avec les investisseurs, des salaires et de la fusion avec Cancor.

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014, la Société a réalisé une perte de 1 291 105 \$ comparativement à 890 230 \$ pour la période correspondante de l'année précédente. Les charges au cours de la période de neuf mois se sont élevées à 1 399 956 \$ comparativement à 930 229 \$ pour la même période de l'année précédente, principalement en raison de l'augmentation des charges administratives, qui ont totalisé 1 144 650 \$ comparativement à 709 507 \$ l'année précédente. La hausse des charges administratives résulte principalement de l'augmentation du coût des relations avec les investisseurs, des salaires et de la fusion avec Cancor.

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014, la Société a encouru 261 100 \$ en travaux d'exploration (comparativement à 308 961 \$ pour la période correspondante de l'année précédente), dont la totalité ont été dépensés sur la propriété Rouyn. Le poste de propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation a diminué de 18 468 674 \$ le 31 décembre 2013 à 17 898 368 \$ le 30 septembre 2014 puisqu'un montant de 738 086 \$ qui représente le montant d'insuffisance des dépenses d'exploration de 4 million \$ que Gold Fields s'était engagée à encourir sur la propriété Rouyn (voir « Liquidité » ci-dessous) a été retranché de ce poste.

Sommaire des résultats trimestriels

Le tableau suivant présente de l'information financière trimestrielle choisie pour chacun des huit plus récents trimestres complétés :

Trimestre terminé le	<u>Revenus</u>	Bénéfice net (perte nette)	Bénéfice net (perte nette) par action, de base et dilué
30 septembre 2014	18 184 \$	(361 672) \$	(0,01) \$
30 juin 2014	41 852 \$	(603 716) \$	(0,01) \$
31 mars 2014	48 815 \$	(325 717) \$	(0,01) \$
31 décembre 2013	32 690 \$	(314 528) \$	(0,01) \$
30 septembre 2013	39 989 \$	(269 241) \$	(0,01) \$
30 juin 2013	0 \$	(324 342) \$	(0,01) \$
31 mars 2013	10 \$	(296 647) \$	(0,01) \$
31 décembre 2012	62 571 \$	(239 811) \$	(0,01) \$

Liquidité

En juin 2014, Gold Fields a annoncé à la Société son intention de se retirer de la convention d'option et de coparticipation signée avec Yorbeau relativement à la propriété Rouyn. Le montant d'insuffisance des dépenses d'exploration de 4 million \$ que Gold Fields s'était engagée à encourir sur la propriété Rouyn s'est élevé à 738 086 \$. Ce montant a servi à supprimer le prépaiement anticipé de 268 919 \$ dû à Gold Fields. Le solde de 469 267 \$ a été payé en espèces à Yorbeau en octobre 2014.

Au 30 septembre 2014, la trésorerie de la Société totalisait 796 515 \$ comparativement à 57 563 \$ au 31 décembre 2013. Le fonds de roulement au 30 septembre 2014 était de 1 076 363 \$ comparativement à (1 432 998) \$ au 31 décembre 2013. L'augmentation du fonds de roulement résulte du placement privé d'unités de la Société effectué au cours du premier trimestre de 2014, lequel a généré un produit brut de 1 712 700 \$ et de la somme de 1 359 941 \$ en trésorerie nette suite à l'acquisition des actifs de Cancor.

Estimations comptables critiques

L'établissement d'états financiers annuels conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Des informations sur les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours du prochain exercice financier sont les suivantes:

- Recouvrabilité des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation;
- Évaluation des crédits d'impôt remboursables relatifs à des ressources et crédits de droits miniers;
- Évaluation de la juste valeur des paiements fondés sur des actions;
- Recouvrabilité des actifs d'impôt différé.

Normes comptables futures

Les normes suivantes ont été publiées mais n'ont pas encore été appliquées par la Société:

i) IFRS 9 - Instruments financiers

En novembre 2009, l'IASB a publié l'IFRS 9, *Instruments financiers*, dite IFRS 9 (2009); par la suite, en octobre 2010, il a publié une version modifiée de cette norme, dite IFRS 9 (2010).

En novembre 2013, l'IASB a publié de nouvelles règles générales de comptabilité de couverture, qui font partie de l'IFRS 9, *Instruments financiers (*2013). En février 2014, l'IASB a décidé provisoirement que la date obligatoire d'entrée en vigueur de la nouvelle norme sera le 1^{er} janvier 2018.

L'IFRS (2009) met en place de nouvelles exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs financiers. En vertu de l'IFRS 9 (2009), les actifs financiers sont classés et évalués au coût amorti en fonction du modèle économique selon lequel ils sont détenus et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels.

L'IFRS 9 (2010) instaure des changements additionnels relativement aux passifs financiers.

L'IFRS 9 (2013) comprend de nouvelles règles générales de comptabilité de couverture, ce qui aura pour effet d'aligner davantage la compatibilité de couverture sur la gestion des risques. Ces nouvelles règles ne modifient pas en profondeur les types de relations de couverture ni l'obligation d'évaluer et de comptabiliser l'inefficacité de la couverture; toutefois, elles offriront un plus grand nombre de stratégies de couverture utilisées aux fins de la gestion des risques satisfaisant aux conditions d'application de la

comptabilité de couverture, et feront davantage appel au jugement dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité d'une relation de couverture.

Des dispositions transitoires particulières ont été élaborées aux fins de l'application des nouvelles règles générales de comptabilité de couverture.

La Société n'a pas l'intention d'adopter l'IFRS 9 (2013) avant qu'elle ne soit obligatoire.

Contrôles et procédures de communication de l'information

Le chef de la direction et le chef des finances de la Société ont évalué l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information de la Société au 31 décembre 2013. Sur la base de cette évaluation, les dirigeants ont conclu qu'à cette date, ces contrôles et procédures de la communication de l'information comportaient une faiblesse importante, laquelle est attribuable à une séparation inadéquate des fonctions relatives, d'une part, à l'autorisation, à l'enregistrement, à l'examen et au rapprochement des opérations de vente et d'achat et, d'autre part, à l'enregistrement des encaissements et au rapprochement des comptes bancaires. Cette faiblesse importante pourrait donner lieu à des inexactitudes importantes dans les états financiers de la Société et est également considérée comme une faiblesse importante du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société. La direction a conclu et le conseil d'administration a approuvé que, compte tenu de la taille actuelle de la Société, de son stage de développement actuel et de l'intérêt actuel des actionnaires, la Société n'a pas les ressources nécessaires à l'embauche de personnel additionnel pour corriger cette lacune.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le chef de la direction et le chef des finances de la Société ont conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, un contrôle interne à l'égard de l'information financière pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus. Comme indiqué dans le rapport de gestion annuel 2013, le chef de la direction et le chef des finances ont évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2013. Sur la base de cette évaluation, les dirigeants ont conclu qu'à cette date, ledit contrôle interne de l'information financière comportait une faiblesse importante, laquelle est attribuable à une séparation inadéquate des fonctions relatives tel que mentionné à la rubrique « Contrôles et procédures de communication de l'information ».

Il n'y a eu aucun changement concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société survenu pendant la période commençant le 1^{er} juillet 2014 et se terminant le 30 septembre 2014 qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qui aura une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société.

Divulgation d'informations de nature technique et scientifique

La personne qualifiée en vertu du Règlement 43-101 qui révise et approuve l'information de nature technique et scientifique divulguée dans les communiqués de presse et les autres documents d'information continue de la Société est Laurent Hallé, géo.

Transactions avec des parties liées

David Crevier, le président du conseil et chef de la direction et un administrateur de la Société, est un associé de Colby, Monet, Demers, Delage & Crevier, s.e.n.c.r.l., un cabinet d'avocats qui a fournit des services juridiques à la Société d'un montant de 385 842 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014.

Au cours de la même période, Gérald Riverin, le président de Yorbeau, a fourni des services de consultation à la Société d'un montant de 45 000 \$ et G. Bodnar jr et François Perron, deux administrateurs de la Société, ont fourni des services de relations avec les investisseurs d'un montant de 40 000 \$ et 75 000 \$ respectivement. Une somme de 37 500 \$ a été versée à titre de redevance à Société Minière Alta Inc., une société dont G. Bodnar jr, un administrateur de la Société, est le seul actionnaire.

<u>Information sur les actions en cours</u>

Le capital autorisé de la Société consiste d'un nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A dont 192 082 001 étaient émises et en cours au 10 novembre 2014. À cette date, la Société avait également des options et des bons de souscription en cours visant l'achat d'un total de 15 698 926 actions à des prix variant de 0,24 \$ à 0,30 \$ l'action.

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels à l'égard de la Société sont disponibles sur SEDAR au www.sedar.com.